



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 31 mars 2021 — N° 175

**Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis**

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Laframboise (Blainville) fait une déclaration afin de souligner le travail de l'organisme Service d'aide Saint-Maurice.

Mme Gaudreault (Hull) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire de l'Université du Québec en Outaouais.

M. Carmant (Taillon) fait une déclaration afin de souligner le 25^e anniversaire de l'organisme Action-services aux proches aidants de Longueuil.

M. Ciccone (Marquette) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire de l'Association régionale de soccer du Lac Saint-Louis.

Mme Laforest (Chicoutimi) fait une déclaration afin de souligner la carrière de Mme Dominique Jodoin au sein du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

M. Fontecilla (Laurier-Dorion) fait une déclaration afin d'exprimer de la solidarité et du soutien envers le peuple haïtien.

31 mars 2021

Mme IsaBelle (Huntingdon) fait une déclaration afin de féliciter Mme Nelleke Nieuwenhof pour son initiative pour la promotion du français à l'école secondaire Châteauguay Valley Regional.

Mme Perry Mélançon (Gaspé) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Guy Lelièvre, ex-député de l'Assemblée nationale.

M. Bussière (Gatineau) fait une déclaration afin de rendre hommage aux instigateurs du projet de gyrophares verts pour les pompiers volontaires.

M. Campeau (Bourget) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Bruno Lachance, ex-directeur du Service de sécurité incendie de Montréal.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 54.1 et 54.3 du Règlement, Mme Fournier (Marie-Victorin) fait une déclaration afin de rendre hommage à l'ex-députée fédérale Carole Lavallée.

À 9 h 54, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 03.

31 mars 2021

Moment de recueillement

M. le président dépose :

Une lettre, en date du 30 mars 2021, que lui a adressée M. Éric Lefebvre, whip en chef du gouvernement, l'informant que M. Louis-Charles Thouin, député de Rousseau, n'est plus membre du caucus du gouvernement depuis le 30 mars 2021.
(Dépôt n° 2435-20210331)

Dépôts de documents

M. le président dépose :

Les prévisions budgétaires 2021-2022 et le rapport financier préliminaire 2020-2021 du Directeur général des élections du Québec et de la Commission de la représentation électorale du Québec;

(Dépôt n° 2436-20210331)

Le rapport du Directeur général des élections du Québec intitulé Financement politique : Bilan et perspectives 2020;

(Dépôt n° 2437-20210331)

Le rapport du Directeur général des élections du Québec sur la mise en application de l'article 90.5 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, dans le cadre des élections partielles municipales tenues les 21 et 28 février 2021 dans la municipalité de Saint-Calixte et la Ville de Beauharnois.

(Dépôt n° 2438-20210331)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

31 mars 2021

Motions sans préavis

M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, conjointement avec Mme St-Pierre (Acadie), Mme Dorion (Taschereau), Mme Fournier (Marie-Victorin) et M. LeBel (Rimouski), présente une motion concernant la bibliothèque Saint-Sulpice; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, conjointement avec Mme Melançon (Verdun), propose :

QUE l'Assemblée nationale rappelle l'adoption, en mars 2017, du projet de loi n° 102 qui a doté le Québec d'un régime d'autorisation environnementale clair, prévisible, optimisé et conforme aux plus hauts standards en matière de protection de l'environnement;

QU'elle réitère l'importance de soumettre les projets ayant des répercussions environnementales – tel que ceux de la cimenterie McInnis ou d'Énergie Saguenay – à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, comprenant l'analyse du BAPE, mais également l'étude d'impact et l'analyse environnementale du MELCC;

QU'elle souligne l'importance de la transparence dans l'ensemble des processus établis afin de favoriser l'acceptabilité de la société quant aux décisions gouvernementales à venir;

QU'enfin, elle rappelle les dispositions prévues dans la Loi sur la qualité de l'environnement voulant que le ministre attende un dossier d'analyse environnementale complet avant de formuler une recommandation au gouvernement.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 9 mars 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

31 mars 2021

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **904** en annexe)

Pour : **117** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Melançon (Verdun), conjointement avec Mme Labrie (Sherbrooke) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

Considérant que la lutte aux violences sexuelles et conjugales nécessite une approche globale qui inclut notamment une nécessaire modernisation des actes criminels tels que définis et sanctionnés par le Code criminel;

Considérant que la Commission des institutions étudie actuellement le projet de loi n° 84, Loi visant à aider les personnes victimes d'infractions criminelles et à favoriser leur rétablissement, qui vise à aider les personnes victimes directes et indirectes, telles que définies dans le projet de loi n° 84, d'infractions criminelles prévues au Code criminel;

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement du Québec de faire toutes les représentations nécessaires auprès du gouvernement fédéral afin d'initier, dans les meilleurs délais, un processus législatif visant à renforcer et à ajouter certaines dispositions et infractions au Code criminel, notamment de manière à couvrir le plus largement possible les cas de harcèlement sexuel, de violence sexuelle et de violence conjugale.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 9 mars 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

31 mars 2021

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **905** en annexe)

Pour : **117** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Marissal (Rosemont), conjointement avec Mme LeBel, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, M. Barrette (La Pinière), M. Gaudreault (Jonquière), Mme Fournier (Marie-Victorin) et M. LeBel (Rimouski), propose :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte que les conventions collectives dans le secteur public sont échues depuis un an;

QU'elle reconnaisse que les négociations entre le gouvernement et les organisations syndicales n'avancent pas à un rythme satisfaisant;

QU'elle reconnaisse que la crise sanitaire de la dernière année a démontré à nouveau l'importance fondamentale des services publics pour la société québécoise, et plus particulièrement le caractère essentiel des femmes et des hommes qui y travaillent;

QUE l'Assemblée nationale appelle à un règlement rapide et satisfaisant, permettant une augmentation générale des conditions de travail dans le secteur public.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 9 mars 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

31 mars 2021

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **906** en annexe)

Pour : **117** Contre : **0** Abstention : **0**

Conformément à l'article 129 du Règlement, M. Lefebvre, whip en chef du gouvernement, propose :

QUE le député de Sainte-Rose soit nommé membre permanent de la Commission des finances publiques;

QUE le député de Beauce-Nord soit nommé membre permanent de la Commission de l'aménagement du territoire;

QUE ces changements prennent effet immédiatement.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 9 mars 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **907** en annexe)

Pour : **117** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 du Règlement, M. Caire, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE, conformément à l'article 178 du Règlement de l'Assemblée nationale, soit constituée une commission spéciale sur les enjeux liés à l'élargissement de l'aide médicale à mourir pour les personnes en situation d'inaptitude et les personnes souffrant de problèmes de santé mentale;

31 mars 2021

QUE la dénomination de cette commission soit « Commission spéciale sur l'évolution de la Loi concernant les soins de fin de vie »;

QUE la commission soit composée de onze membres ainsi répartis : six députés du groupe parlementaire formant le gouvernement, incluant la présidence de la commission; trois députés de l'opposition officielle, incluant la vice-présidence de la commission; un député du deuxième groupe d'opposition; un député du troisième groupe d'opposition;

QUE chaque groupe parlementaire transmette à la directrice des commissions parlementaires la liste de ses membres de la commission, y compris le nom de la présidence et de la vice-présidence, dans les sept jours suivant l'adoption de la présente motion;

QUE la commission permette à tout député indépendant de participer à ses travaux selon les modalités prévues à l'article 132 du Règlement de l'Assemblée nationale;

QUE le comité directeur de la commission soit constitué de la présidence, de la vice-présidence, du membre du deuxième groupe d'opposition, du membre du troisième groupe d'opposition et du secrétaire;

QUE la commission puisse tenir des séances de travail à compter de l'adoption de la présente motion;

QUE la commission puisse tenir des consultations en ligne conformément à l'article 173.1 du Règlement de l'Assemblée nationale;

QUE la commission puisse procéder à des consultations particulières et auditions publiques pendant une durée maximale de quinze jours, incluant les consultations particulières auprès d'experts;

31 mars 2021

QUE la commission tienne une première phase de consultations particulières et d'auditions publiques et que l'objectif de ces consultations particulières soit d'entendre des experts afin de dresser un portrait de la situation de l'aide médicale à mourir pour les personnes en situation d'inaptitude et pour les personnes souffrant d'un problème de santé mentale;

QU'à la suite de ces premières journées de consultations particulières, la commission produise un document de consultation qui sera accessible au public, et ce, préalablement au début de la deuxième phase des consultations particulières;

QUE suivant la production dudit document de consultation, la commission tienne une seconde phase de consultations particulières et d'auditions publiques et qu'elle entende toute personne dont le comité directeur estimera le témoignage pertinent;

QUE la commission puisse, de plus, procéder à des auditions en séance de travail ou à huis clos à la demande d'un témoin;

QUE la commission puisse recourir à l'utilisation de la visioconférence dans le cadre des auditions;

QUE la commission puisse tenir des auditions et des séances de travail virtuelles pourvu que les décisions se prennent à l'unanimité;

QUE la commission puisse se déplacer et se réunir à l'extérieur des édifices de l'Assemblée nationale;

QUE le comité directeur détermine les personnes et les organismes qu'elle souhaite entendre;

QUE le comité directeur puisse déterminer la durée totale de chaque audition ainsi que la durée de l'exposé et des échanges avec les membres de la commission;

31 mars 2021

QUE l'organisation des travaux soit confiée au comité directeur, notamment l'aménagement de l'horaire selon les éventuelles demandes de changement des personnes et des organismes;

QUE la commission soit convoquée par son président conformément à l'article 148 du Règlement de l'Assemblée nationale, même s'il s'agit d'un mandat confié par l'Assemblée;

QUE lorsque la commission tient séance lors des périodes de travaux réguliers de l'Assemblée, les séances soient majoritairement les lundis et les vendredis et que lorsque la commission tient séance lors des périodes de travaux intensifs, les séances soient majoritairement les lundis;

QUE la commission ne soit pas limitée à trois jours francs, après la fin des consultations particulières, pour déterminer en séance de travail les observations, conclusions et recommandations, le cas échéant, qu'elle entend formuler dans son rapport;

QUE la commission dépose son rapport au plus tard le 19 novembre 2021;

QUE les règles de procédure relatives aux commissions permanentes s'appliquent à la commission dans la mesure où elles sont compatibles avec les dispositions de la présente motion;

QUE la Direction des commissions parlementaires assure le soutien nécessaire au bon fonctionnement de cette commission;

QUE la commission dispose des ressources nécessaires à la réalisation de son mandat, notamment en matière de soutien à la recherche et de publicité;

QUE le soutien à la recherche pour la commission soit assumé par l'Assemblée nationale;

QUE le ministère de la Santé et des Services sociaux appuie les agents de recherche de la commission à la demande de cette dernière.

31 mars 2021

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 9 mars 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **908** en annexe)

Pour : **117** Contre : **0** Abstention : **0**

Avis touchant les travaux des commissions

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 64, Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels;
- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 59, Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail.

AFFAIRES DU JOUR

À 11 h 05, M. le président suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 11 h 14.

31 mars 2021

Affaires prioritaires

Débat sur le discours du budget

L'Assemblée entreprend le débat sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement.

Mme Soucy, deuxième vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat : 6 heures 30 minutes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement, incluant le discours sur le budget; 3 heures 57 minutes et 23 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle, incluant les commentaires du porte-parole le 25 mars 2021 et son discours qui a eu lieu au cours de la présente séance; 1 heure 24 minutes et 47 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition, incluant les commentaires du porte-parole le 25 mars 2021 et son discours qui a eu lieu au cours de la présente séance; 1 heure 7 minutes et 50 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition, incluant les commentaires du porte-parole le 25 mars 2021; 30 minutes sont allouées aux députés indépendants, sous réserve d'un maximum de 7 minutes 30 secondes chacun. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

À 13 heures, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 14 h 30.

Les travaux reprennent à 14 h 30.

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement.

31 mars 2021

À la fin de son intervention, Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour sa négation de la pénurie de main-d'œuvre et pour ne pas avoir présenté les solutions concrètes auxquelles il a accès pour résorber ce défi dès maintenant.

Le débat se poursuit sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, et sur la motion pour formuler un grief présentée par Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, sous réserve de la recevabilité de cette dernière.

À la fin de son intervention, M. Gaudreault (Jonquière) présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour le manque de vision de ce budget vers une transition verte et juste.

Le débat se poursuit sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, et sur les motions pour formuler un grief présentées par Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, et M. Gaudreault (Jonquière), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

À la fin de son intervention, Mme Labrie (Sherbrooke) présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme le gouvernement caquiste pour son budget 2021-2022 qui perpétue le sous-investissement dans les secteurs de l'éducation et de la petite enfance, contribuant à maintenir les inégalités, notamment celle entre les hommes et les femmes.

31 mars 2021

Le débat se poursuit sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, et sur les motions pour formuler un grief présentées par Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, M. Gaudreault (Jonquière) et Mme Labrie (Sherbrooke), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

À la fin de son intervention, Mme Perry Mélançon (Gaspé) présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour l'absence de financement adéquat pour le réseau des maisons d'hébergement pour femmes violentées.

Le débat se poursuit sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, et sur les motions pour formuler un grief présentées par Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, M. Gaudreault (Jonquière), Mme Labrie (Sherbrooke) et Mme Perry Mélançon (Gaspé), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

À la fin de son intervention, Mme Sauvé (Fabre) présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste d'avoir aboli dans le budget le Fonds de soutien pour les proches aidants.

Le débat se poursuit sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, et sur les motions pour formuler un grief présentées par Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, M. Gaudreault (Jonquière), Mme Labrie (Sherbrooke), Mme Perry Mélançon (Gaspé) et Mme Sauvé (Fabre), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

31 mars 2021

À 18 heures, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 1^{er} avril 2021, à 9 h 40.

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

31 mars 2021

ANNEXE
Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, conjointement avec Mme Melançon (Verdun) :

(Vote n° 904)
POUR - 117

Allaire (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Poulin (CAQ)
Anglade (PLQ)	Dufour (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)
Arcand (PLQ)	Émond (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Côte-du-Sud)
Arseneau (PQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Champlain)	Proulx (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	(Berthier)
Bachand (CAQ)	Fortin (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Provençal (CAQ)
Barrette (PLQ)	Foster (CAQ)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)
Bélangier (CAQ)	Fournier (IND)	(Les Plaines)	Richard (PQ)
Benjamin (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Rizqy (PLQ)
Bérubé (PQ)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Roberge (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	Ghazal (QS)	Legault (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
(Prévost)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Rousselle (PLQ)
(Abitibi-Ouest)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	Roy (PQ)
Bonnardel (CAQ)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Bonaventure)
Boulet (CAQ)	Groncin (CAQ)	(Chapleau)	Roy (CAQ)
Boutin (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Montarville)
Bussière (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chauveau)	Samson (CAQ)
Caire (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Campeau (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	Schneeberger (CAQ)
Carmant (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	Simard (CAQ)
Caron (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	Skeete (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	St-Pierre (PLQ)
Charest (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Charette (CAQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	Tardif (CAQ)
Chassé (CAQ)	Kelley (PLQ)	Montpetit (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Chassin (CAQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	Thériault (PLQ)
Ciccone (PLQ)	Lachance (CAQ)	Nichols (PLQ)	Tremblay (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellet (PQ)	Weil (PLQ)
Dansereau (CAQ)	Laforest (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Zanetti (QS)
David (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Picard (CAQ)	
Derraji (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	(Soulanges)	
Dorion (QS)	Lamontagne (CAQ)	Polo (PLQ)	

31 mars 2021

Sur la motion de Mme Melançon (Verdun), conjointement avec Mme Labrie (Sherbrooke) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 905)

(Identique au vote n° 904)

Sur la motion de M. Marissal (Rosemont), conjointement avec Mme LeBel, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, M. Barrette (La Pinière), M. Gaudreault (Jonquière), Mme Fournier (Marie-Victorin) et M. LeBel (Rimouski) :

(Vote n° 906)

(Identique au vote n° 904)

Sur la motion de M. Lefebvre, whip en chef du gouvernement :

(Vote n° 907)

(Identique au vote n° 904)

Sur la motion de M. Caire, leader adjoint du gouvernement :

(Vote n° 908)

(Identique au vote n° 904)
